Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D26032CCAS
Séance du 8 octobre 2026 à 18 heures 30

Date de la Convocation
Le 28/09/2026

Date d'Affichage
Le 29/09/2026

Date de mise en ligne de la délibération :
Le 13/10/2026

Ce jourd'hui le jeudi huit octobre de l'an deux mille vingt-six à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Présents :
Membres élus : Jean-Pierre DEMNI, Vice-Président, Pascale KHAMNOUTHAY, Laura SAPONARO, Vice-Présidente déléguée, Nadia BOUALAM, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CARAMEL, Éric CENDRES, Christiane FOULQUIER, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	**Abstentions : 0**
Présents : 9	**Vote pour : 11**
Votants : 11	**Vote contre : 0**

Absents excusés : *Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Arnaud ESPIÉ (pouvoir donné à Laura SAPONARO), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Nadia BOUALAM), Anne-Laure GRILLOT*

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation 6

Le vice-Président présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve Mme . domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de l'aider au paiement de sa facture de septembre à Espace Jeunesse qui s'élève à 271,48 euros

✓ Fixe le montant de l'aide à : **271,48 €**
Cette somme sera réglée directement à Espace Jeunesse sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 8 octobre 2026

Le vice-Président,
Jean-Pierre DEMNI

MAIRIE LE SEQUESTRE TARN

La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.